# LIVRET D'ACCUEIL DE L'USAGER



# CENTRE MALVAU SERVICES MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION EN ADDICTOLOGIE

111 Avenue Gabrielle D'Estrées 37270 Montlouis-sur-Loire Tél.: 02.47.57.21.92

admissions.malvau@elan-retrouve.org



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez demandé à une équipe de notre Institution de vous accompagner dans vos démarches d'autonomisation dans votre vie.

Les professionnels qualifiés de l'Association mettront tout en œuvre pour vous apporter le meilleur accompagnement et vous soutenir dans cette démarche.

Notre Association, créée en 1948 et reconnue d'utilité publique depuis 1956, a depuis l'origine, vocation à aider les personnes souffrant de troubles psychiques à conserver ou à restaurer un lien social et éventuellement professionnel satisfaisant.

A l'initiative du Conseil d'Administration auquel participent, de longue date, des représentants des usagers, la Fondation continue à créer ou à reprendre des établissements de soins, médico-sociaux et sociaux pour renforcer ses actions.

L'ensemble des établissements est dirigé et coordonné par Monsieur François Géraud, Directeur Général de la Fondation, et par le Docteur Michel Moulin, Médecin Directeur des Services et Établissements.

M. François Redon est le directeur du Centre Malvau. Si vous souhaitez le rencontrer, prenez-rendez-vous par l'intermédiaire de vos référents (moniteur ou infirmière) ou auprès du secrétariat.

J'espère que l'accueil et l'accompagnement qui vous seront proposés répondront à votre attente et vous permettront de retrouver l'élan que vous êtes venu chercher auprès de nous.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.



M Bernard VERRIER
Président de Fondation



# PRÉSENTATION DE LA FONDATION

a Fondation l'Élan Retrouvé, créée sous une forme associative en 1948 par le Pr P. Sivadon et Madame S. Baumé, a vu le jour et a été reconnue d'utilité publique par décret du 17 aout 2016 pour créer et promouvoir des structures sanitaires de réadaptation et de réinsertion pour les malades et handicapés psychiques. Elle est devenue Fondation abritante par arrêté du 13 janvier 2021.

Des établissements médico-sociaux et sociaux sont venus compléter le dispositif.

La Fondation est E.S.P.I.C. (Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif) et ses établissements sanitaires participent au Service Public Hospitalier (P.S.P.H).

L'ensemble des établissements propose des soins et un accompagnement personnalisé qui nécessitent votre consentement et votre participation active.



# SES ÉTABLISSEMENTS

- Hôpital de jour
- Service de Consultation
- Centre de Thérapies et de Recherches pour le Couple et la Famille

23 rue C. de la Rochefoucauld, 75009 Paris

- Hôpital de jour addictologie et psychiatrie
   55 rue de la Folie Regnault, 75011 Paris
- Centre Psycho-Médical et Social
   19 rue le Peletier 75009 Paris
- Centre de Post-Cure de l'Élan
   frue Trolley de prévaux, 75013 Paris
- Hôpital de Jour avec Atelier Thérapeutique
   240 rue Gabriel Péri, 92700 Colombes
- Hôpital de Jour de Malakoff

Résidence Georges Brassens, 1-3-5 allée Jacques Brel, 92240 Malakoff

Hôpital de Jour d'Orly

14/18 allée Louis Bréguet, 94310 Orly

- Centre Malvau
- 21 Quai des Violettes, 37400 Amboise
- Centre Gilvert Raby
- 2 Avenue Maréchal Joffre, 78250 Meulan-en-Yvelines
- Hôpital de Jour d'Antony
- 37 avenue Léon Jouhaux, 92160 Antony

- Centre Françoise Grémy
- Hôpital de Jour

25 villa Santos-Dumont, 75015 Paris

- Hôpital de Jour de Chevilly-Larue
   rue du Lieutenant Petit Leroy,
   94550 Chevilly-Larue
- Hôpital de jour de Fontenay-aux-Roses
- 41 avenue Gabriel Péri, 92260 Fontenay-aux-Roses
- Unité Mobile Interdépartementale 75.92
   6 rue Gager-Gabillot, 75015 Paris
- Hôpital de jour pour enfants Haxo
   89 rue Haxo, 75020 Paris
- Centre Médico-Psychologique pour enfants Haxo
  93 rue Haxo. 75020 Paris
- Consultation Mobile Régionale Génétique
   24 boulevard du Montparnasse, 75015 Paris
- Centre Phoenix

132 rue Faubourg Saint Denis, 75010 Paris

Centre de Prévention du Suicide - CPS
 Paris

3 Rue Jean-Baptiste Dumay, 75020 Paris

 Pôle de compétences et de prestations externalisées le relais

32 avenue Corentin Cariou 75019 Paris

 Établissement et Service d'Aide par le Travail

20-26 Passage Trubert-Bellier, 75013 Paris

- Service d'Accompagnement
   à la Vie Sociale SAVS Championnet
   74/76 rue Championnet, 75018 Paris
- Service d'Accompagnement
   à la Vie Sociale Orly
   25 rue Jean Mermoz, 94310 Orly
- Service d'Accompagnement
   à la Vie Sociale SAVS Iris
   5 rue des Messageries, 75010 Paris
- Service d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
   42/52 rue de l'Aqueduc, 75010 Paris
- Résidence Accueil de Choisy 20 avenue Raymond Poincaré, 94600 Choisy-le-Roi
- Résidence Cléry69 rue de Cléry, 75002 Paris
- Résidence Accueil Sentier
   42 rue Aboukir, 75002 PARIS
- Institut Médico-Éducatif
  Une maison en plus »
  17, rue de la Cerisaie, 93240 Stains

- Foyer d'Accueil Médicalisé
- « Une maison en plus »

206 Boulevard Mac Donald, 75019 PARIS

- Institut Médico-Éducatif Les Alizés
   avenue Gabriel Péri,
   52260 Fontenay- aux-Roses
- Centre d'accueil de jour médicalisé atypique le relais Paris
   32 avenue Corentin Cariou 75019 Paris
- Lits Halte Soins Santé Équipe Mobile
   Avenue Maréchal Joffre,
   78250 Meulan-en-Yvelines
- Lits Halte Soins Santé Périnatalité 78-95
   Avenue Maréchal Joffre,
   78250 Meulan-en-Yvelines
- Lits Halte Soins Santé Résidentiel
   Avenue Maréchal Joffre,
   78250 Meulan-en-Yvelines
- Unité Renforcé d'Accueil Temporaire
   4 Impasse Pierre Degeyter, 93100 Montreuil
- Centre Médico-Psycho-Pédagogique
   Boulogne
   rue Emile Landrin
   92100 Boulogne-Billancourt
- ✔ Unité Renforcée
   42 avenue du Chalat 02360

42 avenue du Chalet - 93360 Neuilly Plaisance

Sessad Renforcé de l'Élan
3-5 Impasse du Pilier 75020 Paris

#### Directeur d'établissement : François REDON

Toute l'équipe du SMR addictologie vous souhaite la bienvenue et vous invite à prendre connaissance des informations contenues dans ce livret d'accueil conçu pour faciliter votre prise en charge.

#### Présentation du service

Service ouvert depuis Mai 1962, le Centre MALVAU est un Établissement de Santé Privé à but non lucratif dont la gestion est confiée à la Fondation l'Élan Retrouvé.

Les soins proposés au Centre Malvau s'adressent aux personnes qui ont besoin de consolider leur démarche de soins après un sevrage et de développer un maintien de l'abstinence.

La prise en charge pluridisciplinaire est fondée sur une démarche de réinsertion et de réadaptation.

Le Centre Malvau accueille des patients majeurs, hommes et femmes, sur dossier d'admission. La durée de séjour est de 8 semaines.

Il peut être proposé un séquentiel selon le projet de soin. Au retour du séquentiel la durée du séjourest entre 3 et 6 semaines. Toutes les addictions avec produits sont prises en charge au Centre.

# Présentation de l'équipe

#### DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMEN'

#### L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Responsable RH / paie Chef comptable - Responsable logistique

- 1 secrétaire médicale
- 1 secrétaire aux admissions
- 1 secrétaire RH & Qualité

# Accueil téléphonique :

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

### L'ÉQUIPE SOIGNANTE

Infirmière coordinatrice Psychologue Diététicienne

Équipe de jour : 6 infirmières Équipe de nuit : 2 infirmières et 4 veilleurs

L'équipe infirmière est joignable 24h/24.

Une sonnette est à votre disposition dans votre chambre

#### L'ÉQUIPE MÉDICALE

Médecin généraliste

Médecin addictologue

Une astreinte médicale est assurée 24h/24, tout au long de l'année

### L'ÉQUIPE SOCIO ÉDUCATIVE

7 Éducateurs

1 Çadre éducatif 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Des activités socioéducatives vous sont proposées toute la semaine du lundi au vendredi. Celles-ci font parties intégrantes

de votre prise en charge (projet de soin personnalisé)

## L'ÉQUIPE LOGISTIQUE ET TECHNIQUE

1 Agent technique

3 Agents d'entretien

### Demande d'admission

Un dossier d'admission à 2 volets (l'un médical, l'autre administratif) doit être renseigné par vous-même (pour la partie administrative) et par votre médecin (ou le médecin de l'hôpital).

Ce dossier est à retourner à l'établissement, accompagné de la photocopie de l'attestation de la sécurité sociale (carte vitale) et de la carte de mutuelle, ainsi qu'une lettre de motivation.

L'anonymat peut être demandé.

#### L'admission

Votre admission a été prononcée après avis médical, sur la base de votre dossier administratif et médical.

Dans le cadre de la sécurisation de votre dossier médical informatisé, après signature de l'autorisation de droit à l'image, votre photo fera partie du dossier. Nous vous demandons d'arriver à l'heure fixée le jour de votre entrée afin que nous puissions vous accueillir dans de bonnes conditions.

Le règlement intérieur vous est remis le 1<sup>er</sup> jour de votre arrivée.

Vous le signerez en présence du directeur lors de la réunion des entrants.

#### Nous vous demandons de présenter :



Nous vous demandons d'être particulièrement attentif au fait que les documents que vous nous présentez à votre admission soient encore valides et qu'ils couvrent bien l'ensemble de votre séjour.

Dans l'éventualité d'un refus de prise en charge par vos diverses caisses d'assurances, nous ne pourrons pas donner suite à votre demande.

Nous vous informons qu'il est impératif qu'à votre sortie vous soyez à jour des paiements envers l'établissement afin d'éviter que le Centre Malvau ne mette en œuvre la procédure de recouvrement contentieux.

# Prise en charge du séjour

L'établissement, conventionné toutes caisses, reçoit des patients pour des séjours de 8 semaines éventuellement modulables, avec prise en charge :

- 80% par la Sécurité Sociale ;
- 20% par la Complémentaire Santé, cependant certaines mutuelles demandent au patient de faire l'avance, remboursement sur facture acquittée
- 100% pour les patients bénéficiant de la CSS.

Sur demande et selon les disponibilités, les patients pourront bénéficier d'une chambre particulière, selon la tarification journalière.

Les frais d'hospitalisation comprennent :

- Les frais de séjour (Montant journalier au 1er mars 2024) : 218,44€;
- Le forfait journalier : 20 €;
- Les prestations supplémentaires éventuelles (chambre particulière: 30 €/ 55€).



# Le Contrat thérapeutique

Vous avez été admis pour traiter un problème d'addiction. Le projet que nous vous proposons est celui de l'abstinence pour recouvrer une meilleure qualité de vie ou une gestion de vos consommations. Cette démarche implique un engagement continu de votre part durant la totalité de votre séjour.

#### LA DURÉE DU SÉJOUR

Le séjour est établi sur base de 8 la semaines avec possibilité de prolongation ou de séiour en séquentiel (sur décision médicale et après avis de l'équipe pluridisciplinaire).

Un retour à un équilibre de vie plus satisfaisant repose sur la restauration de la qualité de votre relation avec vous-même et avec les autres. Nous serons à vos côtés pour vous aider et vous accompagner dans ce projet de soin.

Pour rester cohérent, nous vous demandons d'être présent(e) aux différentes activités proposées et aux consultations qui font partie de vos soins.

PARTICIPATION AUX SOINS

CONTROLE DE L'ALCOOLÉMIE ET DES TOXIQUES Des contrôles peuvent être effectués à tout moment, avec votre autorisation, et systématiquement à chaque retour de ville ou de nuitée.

# LES ALCOOLISATIONS ET PRISES DE TOXIQUES

La prise de produits psychotropes, interdits ou illicites sur site peuvent entraîner la rupture de votre contrat de soins. En cas de consommation à l'extérieur de l'établissement lors de sorties thérapeutiques, votre contrat de soins peut être réactualisé par l'équipe soignante.

Les sorties thérapeutiques pourront alors être contre-indiquées jusqu'à votre rétablissement. En cas de craving (envie impérieuse du produit), nous vous invitons à en parler avec le personnel de l'équipe soignante et/ou éducative

Au cours de votre séjour, nous vous proposons des réunions d'information sur les dépendances, les différents produits psychoactifs (alcool et autres substances, dépendances comportementales) ainsi que des groupes de parole animés par différents membres de l'équipe.

#### **PARTICIPATION AUX SOINS**

Votre contrat thérapeutique est régulièrement réévalué par l'équipe soignante avec votre coopération.

Les sorties thérapeutiques le week-end et/ou en semaine font partie des soins et permettent d'apprécier votre évolution.

Vous devez impérativement respecter les horaires de départ et de retour de ces sorties et vous présenter à l'infirmerie. Une évaluation de votre sortie thérapeutique sera faite avec l'infirmière ou l'éducateur. A votre retour un éthylotest sera effectué.

Si vous souhaitez annuler une sortie accordée ou avancer votre date ou votre heure de retour, vous devrez en informer l'équipe.

# L'Organisation des soins pendant votre séjour

Il s'agit d'une démarche volontaire comme en atteste votre lettre de motivation.

Votre participation active favorisera et accélérera le retour à un équilibre de vie plus satisfaisant et rehaussera la confiance en vous-même.

L'organisation des soins s'appuie sur une évaluation et un suivi médical régulier. Ce programme intègre la dimension individuelle et groupale et s'appuiera sur votre projet personnalisé.

Les entrées ont lieu tous les lundis et mardis après un sevrage au préalable. Vous aurez 2 référents désignés : un.e infirmier.e et un.e éducateur.rice tout au long de votre séjour.

La première semaine permet la réalisation d'un **bilan individuel** support au **projet personnalisé de soins** où sont établis vos objectifs de séjours.

# LE PROGRAMME DE RÉADAPTATION ET DE SOINS

T LE CORPS restauration physique et hygiène de vie

Z L'ESPRIT découverte d'un nouvel équilibre psychique LE SOCIAL

amélioration de
l'autonomie
sociale

1

#### **LE CORPS**

restauration physique et nygiène de vie



- Reprise des rythmes alimentaires et du sommeil;
  - Hygiène corporelle et du linge
    - Soins socio-esthétiques,
- Activitée physiques : marche pissine
- Informations thématiques : nutrition, sommeil tabac, hygiène..

### • Entretiens individuels :

médecin/addictologue, psychologue, infirmier, éducateur :

- Groupes de parole, conférences débat sur la problématique des addictions;
- Arts plastiques, mandalas, chant, expression corporelle...
  - Relaxation, hypnose, méditation.

2

## L'ESPRIT

découverte d'un nouvel équilibre psychique



3 LE SOCIAL

amélioration de l'autonomie sociale



- Bilan social d'entrée ;
- Accompagnement individualisé aux démarches sociales et administratives, à la gestion du budget;
  - Organisation de la sortie et suivi : prise de rendez-vous médico psycho socio, associatif et logement.

### **ACTIVITÉS EN GROUPE**

- Séances d'ateliers thérapeutiques ;
- Groupe de parole à thèmes ;
- Séances de relaxation, de méditation ;
- Activités psychoéducatives qui participent à l'intérêt de la communauté (culture florale et d'aromatiques, entretien et embellissement des abords des bâtiments, fleurissement et décoration des locaux...)
- Activités physique : marche, piscine... (après avis médical)



#### LE RISQUE TABAGIQUE

Une évaluation des risques liés à votre éventuelle consommation de tabac vous est proposée par l'équipe dès l'arrivée. Un groupe de parole sur le tabac est organisé chaque semaine ainsi qu'un accompagnement individualisé.

# RENDEZ-VOUS INDIVIDUELS

- médecins.
- psychologue,
- infirmiers.ières,
- diététicienne,
- conseillère en économie sociale et familiale,
  - moniteur éducateur ;

Les consultations infirmiers.ières ont lieu quotidiennement.

Les rendez-vous sont inscrits par le patient, dans son agenda.

### **ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES**

- Bien-être, gestion du stress : relaxation, méditation, mandala, soins de socio esthétique, hypnose, réflexologie, aromathérapie ;
- Expression de soi : arts plastiques, expression théâtrale ; chant, atelier mémoire
- Bien vivre dans son environnement: accompagnement aux démarches sociales et à la vie quotidienne, découverte de la médiathèque, atelier Informatique (aide à la réalisation de CV...), atelier Code de la route (entrainement accompagné), préparation à la sortie.

#### 1 samedi matin par mois:

Une réunion des familles et/ou des proches est organisée sur le site.

#### **LES SOINS**

Les soins se font à l'infirmerie en présence de l'infirmier.ère.

Nous vous demandons de vous présenter à l'infirmerie même si vous ne bénéficiez pas de traitements à vous administrer

# HORAIRES DE L'INFIRMERIE

7h00 à 8h00, 11h15 à 12h00, 14h00 à 14h30, 16h00 à 16h30, 17h45 à 20h00 21h15 à 23h00

### **SORTIE**

## PRÉPARATION À LA SORTIE

Cette préparation s'effectue tout au long de votre hospitalisation et vous en êtes l'acteur principal. Pour vous aider, l'équipe soignante est à votre disposition.

- Prise de rendez-vous médico-sociaux ;
- Contact avec des groupes d'entraides ;
- Élaboration d'un planning si besoin.
- Des prolongations de séjour ou des séquentiels (retour à domicile 1 ou 2 semaines puis retour au centre pour 3 à 6 semaines) peuvent être proposées en fonction des motivations du patient et de l'avis de l'équipe soignante.

# FIN DE SÉJOUR

En fin de séjour, l'équipe pluridisciplinaire vous aide à organiser un suivi médico-psycho-social adapté au plus près de votre projet de vie.

# FIN DE SÉJOUR

#### L'INTERRUPTION DU SÉJOUR DANS L'ETABLISSEMENT

L'équipe médicale peut prononcer une interruption du séjour ou une orientation plus appropriée en cas de besoin et/ou de non-respect des éléments contenus dans le règlement intérieur que vous aurez signé. À distance, votre dossier pourra être réétudié et une nouvelle admission décidée.

#### **VOUS SOUHAITEZ INTERROMPRE VOTRE SÉJOUR**

Vous pouvez à tout moment interrompre votre séjour. Il vous est demandé dans ce cas de nous en informer le plus tôt possible et de rencontrer un médecin.

Si vous demandez à sortir contre avis médical, vous devez signer une attestation précisant que vous avez été informé des risques encourus pour votre santé, de l'avis négatif du médecin concernant votre sortie et dégageant la responsabilité du Centre Malvau et du médecin.

Si toutefois vous quittez l'établissement sans nous en informer, nous serons obligés d'en aviser les autorités compétentes le cas échéant.

#### **VOTRE SORTIE DE L'ETABLISSEMENT**

La chambre devra être libérée pour 9h.

A votre départ, vous devez emporter tous vos effets personnels. Tout effet personnel non réclamé après un an et un jour ne sera plus conservé.

Les formalités concernant votre sortie vous seront précisées par le personnel soignant et par le Directeur lors de la réunion des sortants.

Au moment de votre départ, vous devrez vous présenter à l'infirmerie pour restituer votre clef d'armoire. L'infirmier.ère vous remettra tous les documents nécessaires à votre sortie et vous remboursera votre caution. Vous devrez récupérer tout objet ou document qui aura été conservé au coffre du secrétariat.

À la sortie de l'établissement nous vous invitons à contacter votre médecin traitant et poursuivre les soins et les traitements dont vous avez besoin.

# FIN DE SÉJOUR

#### L'ÉVALUATION DE VOTRE SÉJOUR

Il est important pour nous de connaître votre appréciation sur votre séjour et vos idées, suggestions et critiques éventuelles afin que nous puissions améliorer notre prestation.

À cette fin, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire de satisfaction remis lors de la réunion de sortants organisée par le Directeur et de le déposer au secrétariat ou à l'infirmerie à son attention

D'autre part, une boîte à idée est à votre disposition 24h/24h à l'accueil.

Scanner le QRCode pour répondre au questionnaire



#### La vie au Centre Malvau





En fonction de la prise en charge par votre mutuelle, lors de votre admission, vous serez accueilli dans une chambre individuelle ou double.

Les chambres individuelles seront affectées dans la limite de nos possibilités.

Les draps sont changés une semaine sur deux et à la demande.

Les menus équilibrés sont élaborés selon un plan alimentaire et en collaboration d'une diététicienne. Une Commission menus se tient régulièrement, à laquelle participe le Directeur, un médecin et l'infirmière coordinatrice.

LES REPAS

Vous serez sollicité pour y participer.

#### HYGIÈNE DE VIE

- Les objets de toilette (rasoirs, épilateurs, sèche-cheveux, brosse à dents, linge) sont strictement personnels et ne doivent pas être prêtés (cette interdiction est liée aux risques de contamination).
- Suivant la nature des activités qui vous seront proposées, l'établissement prête des vêtements appropriés (bleus de travail, bottes, gants) que vous devez restituer la veille de votre sortie.
- La laverie est à votre disposition de 7h30 à 21h.

#### La vie au Centre Malvau

LE LINGE

Vous y trouverez au sous-sol 2 machines à laver et 2 machines à sécher le linge.

#### Les tarifs :

- 2€ le lavage (la lessive est fournie) ;
  - 1€ le séchage.

Ouverture laverie 7j/7 7h30 à 21h00

Le Centre Malvau décline toute responsabilité pour les incidents liés au lavage du linge.

Des couvertures supplémentaires ou des oreillers peuvent être demandés auprès du service entretien.



LE COURRIER



Votre courrier et vos colis seront à adresser à :

M. / Mme (votre nom)
Centre MALVAU
111 Avenue Gabrielle D'Estrées
37 270 MONTLOUIS SUR LOIRE

Le courrier et les colis sont distribués de 13h00 à 13h30 les jours d'ouverture du secrétariat. Le départ du courrier, affranchi par vos soins, est assuré chaque jour, du lundi au samedi.

Une boîte aux lettres est installée dans le hall.

Le secrétariat est habilité à expédier ou recevoir vos lettres recommandées avec votre accord.

Pour vos colis et courrier épais, il vous sera demandé de les ouvrir devant un membre de l'équipe.

#### La vie au Centre Malvau



Des télévisions sont installées à chaque étage dans les lieux communs.

Vous pouvez vous faire appeler en dehors des soins jusqu'à 21h00.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les soins, les repas, de 21h00 à 8h30, et de façon générale, à chaque fois que cela est susceptible de gêner le service ou les activités de groupe.

**L**E TÉLÉPHONE



#### LE BAR THÉRAPEUTIQUE

Pour une question de sécurité, il est interdit de posséder cafetières ou bouilloires dans les chambres. Une bouilloire est à votre disposition en soirée dans les étages.

Un bar thérapeutique est installé au rezde-chaussée à la cafétéria qui vous propose des boissons fraîches et chaudes.

### La vie au Centre Malvau

#### LES VISITES



Votre famille et vos amis sont les bienvenus dans l'espace dédié visiteur: la cafétéria du rez-de-chaussée.

Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents. Dans tous les cas, il convient de respecter les panneaux de circulation, les règles d'hygiène et de sécurité, le repos des personnes hospitalisées et la nécessaire tranquillité des lieux.

#### HORAIRES DES VISITES AUTORISÉES

Du lundi au vendredi de 16h00 à 18h00, Les samedis et dimanches de 9h00 à 18h00 (21h00 si vos invités dinent sur place).

Vos invités peuvent déjeuner ou dîner sur inscription préalable auprès du secrétariat (10€ pour les adultes, 5€ pour les moins de 12 ans).

# ACCUEIL ET INFORMATION DE VOTRE ENTOURAGE

Votre famille ou vos proches peuvent, avec votre accord, être reçus en votre présence, par un membre de l'équipe.

Des réunions familles sont organisées un samedi par mois à 10h00.

# LES ANIMAUX DOMESTIQUES ne sont pas admis dans l'enceinte de l'établissement

#### La vie au Centre Malvau

#### Les Sorties Thérapeutiques

#### LES SORTIES EN VILLE

# À compter du 8<sup>ème</sup> jour de présence

- Lundi, mercredi, vendredi de 16h00 à 18h00
  - Samedi et dimanche 8h30 à 11h30 13h00 à 18h00.
- Dès le 2<sup>ème</sup> week-end, les repas du midi peuvent être pris à l'extérieur.

#### LES SORTIES THÉRAPEUTIQUES

# À compter du 3<sup>ème</sup> week-end

Durant les 8 semaines de séjour, les patients bénéficient de 3 nuitées (maximum 48h consécutives).

#### **CAS PARTICULIERS**

Les sorties exceptionnelles sont soumises à accord médical et administratif.

Dans les deux cas, les sorties en ville et les sorties thérapeutiques peuvent se faire en véhicule personnel après information des risques par le médecin

Il vous sera remis, au moment du départ, une enveloppe contenant le traitement pour la du- rée de la sortie. Vous devrez remettre votre clef de placard qui vous sera restituée à votre retour de sortie.

Toutefois, en cas de difficultés lors de la sortie thérapeutique, nous vous invitons à contacter le Centre et/ou à rentrer prématurément

#### La vie au Centre Malvau

#### Les Sorties Thérapeutiques

Toute demande d'absence au repas ou de sortie thérapeutique doit être déposée, signée par le réfèrent, avant le mercredi midi. Elle est validée par le médecin.

Chaque patient doit signer le registre des sorties au départ et dès son retour.

Nous vous invitons à respecter les horaires de sortie autorisés.

# A CHAQUE RETOUR DANS L'ÉTABLISSEMENT, AVEC VOTRE ACCORD :

- Un contrôle éthylotest est pratiqué;
- Une vérification de vos affaires personnelles est réalisée en votre présence :
- Des contrôles urinaires de toxiques peuvent être demandés par les médecins.

#### La vie au Centre Malvau

#### LE CULTE

Le respect de la liberté de conscience constitue une règle fondamentale.

Vous pouvez au cours de votre séjour, dans le cadre des horaires de visites, recevoir un ministre du culte de votre confession.

Si votre état de santé le permet, et dans le respect des autorisations de sorties thérapeutiques, vous pouvez participer aux offices religieux du secteur.

#### Mesures Anticipées

Si vous le souhaitez, vous pouvez signaler vos directives anticipées. (cf fiche de fin)

#### **A**RGENT ET VALEURS

Nous vous déconseillons d'apporter des objets de valeur dans l'établissement.

Vous avez la possibilité de déposer au coffre du secrétariat objets et moyens de paiement. Le centre n'est pas responsable des pertes, dégradations ou vols de matériels, objets ou valeurs (téléphones portables, appareils radio, photos, ordinateurs, instruments de musique etc.)

# Règles de sécurité

Outre l'application stricte des consignes (interdiction de fumer, d'utiliser des appareils électriques non autorisés), il vous est demandé :

- de repérer l'emplacement des issues de secours, des extincteurs et des points de rassemblement.
- de prévenir le personnel présent en cas d'anomalie.
- En cas de déclenchement de l'alarme incendie : se retrouver au point au point de rasemblement
- Des exercices d'évacuation sont organisés régulièrement.

# Les Groupes d'entraide

Des rencontres avec les associations (cf liste de fin) ont lieu régulièrement et peuvent être organisées à votre demande.

Vous pouvez mettre à profit votre séjour pour les rencontrer. Après votre sortie, ils pourront, si vous le souhaitez, vous aider à maintenir votre abstinence et vous permettront également de venir en aide à d'autres personnes en difficulté avec l'alcool ou un autre produit.

# Plan d'accès à l'établissement

#### Train:

Pour arriver à Montlouis sur Loire, il existe 2 gares :

- Gare de Montlouis (vers la Loire) desservie par les gares de Paris Austerlitz, Tours et St Pierre des Corps
- Gare de Véretz-Montlouis desservie par les gares de Bourges, Tours et St Pierre des Corps.

#### Véhicule:

Pour arriver à Tours :

- Soit par l'A10 sortie 21 « Tours-centre » puis direction Montlouis sur Loire
- Soit par l'A85 sortie Esvres, direction Loches puis au rond-point direction Véretz Montlouis sur Loire



# Plan d'accès à l'établissement

Le Centre Malvau se situe à MONTLOUIS SUR LOIRE le temps des travaux sur le site d'AMBOISE



Le respect des droits du patient et de l'usager est un axe prioritaire du projet stratégique de la Fondation l'Élan Retrouvé.

La Fondation en lien avec la Commission des Usagers (CDU) et les Conseils de Vie Sociale (CVS), veillent au respect des droits des usagers conformément à la règlementation et aux valeurs portées par les professionnels.

Les usagers et les représentants des usagers participent aux instances et aux projets de la Fondation.



(1) «Le document intégral de la Charte de la personne hospitalisée est disponible, sans délai et sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement. Le document est également accessible sur le site internet : www.sante. gouv.fr.

Vous trouverez également en fin de livret la version intégrale de la Charte de l'usager en santé mentale».

# PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel et au devoir de discrétion pour toute information vous concernant.

L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services accessibles respecte, non seulement la législation locale mais également les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement général sur la protection des données (RGPD), nouveau règlement européen, sur la protection des données personnelles, paru au journal officiel le 27 avril 2016 et en vigueur au 25 mai 2018.

Des informations nominatives, administratives, personnelles et de santé vous concernant sont recueillies lors de votre admission et au cours de votre accompagnement. Sauf opposition de votre part, elles font l'objet de traitements automatisés (informatiques) ou non automatisés (support papier) destinés à permettre votre meilleure prise en charge/accompagnement. Elles sont réservées aux équipes de soins qui vous suivent, ainsi qu'aux services administratifs chargés de la gestion de votre dossier. Vos données personnelles sont conservées tant que vous êtes suivi dans notre établissement.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et le cas échéant, d'en demander la rectification et l'effacement.

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'accès et d'information sur l'utilisation de vos données personnelles, d'opposition à l'utilisation de celles-ci, de rectification et d'effacement que vous pouvez exercer directement auprès des professionnels chargés d'assurer votre prise en charge mais aussi auprès du délégué à la protection des données que vous pouvez contacter par :

Par e-mail: **dpo@elan-retrouve.org** 

Par écrit : DPO

Fondation l'Élan Retrouvé 23 rue de La Rochefoucauld

75009 Paris

## **CONSENTEMENTS**

Pour tout acte médical nous sollicitons votre accord et ce, après que le(s) médecin(s) vous ait (aient) expliqué les bénéfices et les risques de l'acte envisagé.

À tout moment, vous pouvez refuser l'acte médical qui vous est proposé. Pour ce faire, vous devez en informer, soit directement le médecin prescripteur, soit le responsable de la permanence de la CDU (commission des usagers) ou bien encore le directeur de l'établissement.

Afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité de vos soins (par exemple : transfert d'établissement), nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer de suite votre choix par écrit.

Conformément à la loi, votre accord écrit serait également recueilli si cela venait à se produire dans les cas suivants :

- si nous souhaitions vous inclure dans une recherche biomédicale;
- si nous souhaitions effectuer des dépistages de certaines maladies infectieuses : VIH ou génétiques.
  La demande de dépistage VIH est systématiquement demandée lorsqu'une personne se blesse avec un objet ayant été en contact avec le sang ou les liquides biologiques;
  - personnes sous tutelle ou curatelle.

#### DROIT A L'IMAGE

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

# INFORMATIONS CONCERNANT L'ACCÈS AU DOSSIER

La personne accompagnée par un établissement médico-social et social a un droit d'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires (loi du 2 janvier 2002).

#### • Demande d'accès par une personne majeure pour son propre compte :

Toute demande de consultation du dossier doit être adressée par l'usager (art. 19 al. 1de la loi du 12 avril 2000), par écrit au Directeur général de la Fondation au siège de la Fondation par courrier en recommandé avec accusé de réception.

Le Directeur général doit s'assurer de :

- l'identité du demandeur :
- le cas échéant de la personne désignée comme son intermédiaire.

Les délais d'accès au dossier sont les suivants : au plus tôt dans les 48 heures, au plus tard dans les 15 jours suivant la réception de la demande.

La consultation du dossier peut intervenir sous deux formes différentes :

#### Consultation sur place:

L'accès au dossier se fera au cours d'un entretien qui sera réservé à l'usager, en présence du Chef de service ou le Directeur d'Établissement et/ou d'un membre de l'équipe référent de l'usager. En effet, un accompagnement de l'accès au dossier est souhaitable de manière à replacer les écrits dans leur contexte, et de manière à écouter la personne (Guide DGAS).

#### Copies du dossier :

Après consultation sur place avec un accompagnement adapté, il est possible pour l'usager d'obtenir une copie de tout ou partie du dossier à ses frais à compter de la 20ème page. (Arrêté du 8 septembre 2003-article 3)

Le Directeur général de la Fondation avertit le Chef de service ou le Directeur d'Établissement concerné de toute demande d'accès au dossier.

#### • Demande d'accès concernant un majeur sous mesure de protection :

Pour les majeurs sous tutelle, la demande doit être formulée par le représentant légal ; pour les majeurs sous sauvegarde de justice ou curatelle, la demande peut être faite directement par l'usager.

L'accès aux informations peut être demandé par son tuteur; dans ce cas, le Directeur général doit s'assurer de l'identité du tuteur; les formalités sont les mêmes que pour une demande formulée par une personne majeure pour son propre compte.

Pour les personnes sous curatelle ou bien sous sauvegarde de justice, c'est l'usager qui est titulaire du droit d'accès.

#### • Demande d'accès concernant une personne décédée :

Pour une personne défunte, l'accès aux informations peut être demandée par les ayants droits sauf en cas de désaccord précédemment exprimé du défunt.

Les formalités sont les mêmes que pour une demande formulée par une personne majeure pour son propre compte avec une particularité : lors de sa demande, l'ayant droit doit préciser le motif pour lequel il a besoin d'avoir connaissance de ces informations.

#### · Pour les professionnels:

En cas d'absence du référent de l'usager, la personne remplaçante désignée à cet effet par le Chef de service ou le Directeur d'Établissement, a accès à l'ensemble des informations nécessaires à la prise en charge dans le dossier.

#### LE SECRET PROFESSIONNEL

L'établissement s'engage à respecter le secret professionnel vous concernant, cela va du secret médical à la garantie de l'anonymat de votre séjour.

Le personnel du Centre Malvau et toute personne dont les missions impliquent la présence dans l'établissement y sont tenus et y veillent strictement.

De votre côté, nous vous demandons également de ne pas divulguer des informations couvertes par le secret, sur la personne hospitalisée, que ces informations vous concernent directement ou qu'elles concernent d'autres personnes hospitalisées ou l'ayant été. Le non-respect de cette demande peut entraîner des mesures disciplinaires.

Aucune information concernant votre séjour et les soins effectués ne peut être transmise par téléphone à qui que ce soit, afin d'en préserver la confidentialité.

# LA DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Vous avez la possibilité de désigner, par écrit, une personne de votre choix pour vous soutenir dans vos démarches, assister à vos entretiens médicaux et vous aider dans vos décisions.

Une fiche d'information détaillée est annexée au livret d'accueil.

## LES ENQUETES DE SATISFACTION

Une enquête de satisfaction est communiquée à la fin de votre séjour. Vous ou votre représentant légal êtes invité(e) à y participer. Une boite à idée est à votre disposition tout au long du séjour.

L'ensemble de l'équipe est attentif à vos suggestions/ remarques, critiques et propositions d'amélioration.

Avril 2024

# Charte de bientraitance

La personne accueillie dans nos établissements est une personne vulnérable.

Nous devons la protéger de toute maltraitance, comme un acte, un propos, une attitude ou une omission intentionnelle ou non, physique ou psychique, orientée contre elle et portant atteinte à son intégrité.

La bientraitance est une valeur fondamentale de la Fondation. Elle consiste à

#### **RESPECTED LA DERSONNE**

à chaque instant par





#### **UN ACCUEIL**

Qui fait une place à chacun et adapté à sa situation



#### LA RECHERCHE

Ensemble, des meilleurs soins ou accompagnements possible à toutes les étapes de son parcours



#### UNE ÉCOUTE

Personnalisée et ouverte

Pour cela, la Fondation s'entoure de professionnels dont l'engagement et l'éthique sont en plein accord avec les valeurs d'humanisme et de solidarité qu'elle prône depuis toujours.

Fondation (Élan Retrouvé V2

## VOS RECOURS EN CAS DE SUGGESTION, RÉCLAMATION OU LITIGE

Vos suggestions et avis nous aideront à améliorer la qualité de votre accompagnement.

En cas de suggestion, réclamation, plainte, vous avez la possibilité de :

- Vous adressez dans un premier temps aux **professionnels** qui s'efforceront de trouver des solutions :
- Saisir le Directeur général par courrier ou par la permanence hebdomadaire qui est ouverte au secrétariat de direction du lundi au vendredi. Les réclamations sont examinées par la CDU. Une procédure de gestion des demandes, des plaintes et des réclamations à la Fondation l'Élan Retrouvé est mise en place.
- Contacter les représentants des usagers ;
- Si aucune solution n'est trouvée, vous pouvez utiliser les autres voies de recours : la Commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, la personne qualifiée (dans les services médico-sociaux et sociaux), l'ARS et la justice.

## LES ASSOCIATIONS D'USAGERS

Il existe plusieurs associations dans le domaine listé dans la fiche de fin Mouvements d'entraide.

# DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

# DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

L'attention portée au respect des droits des personnes et l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins sont des priorités partagées par tous les professionnels de la Fondation depuis son origine.

Le niveau de qualité et de sécurité des soins (établissements sanitaires) et des accompagnements (établissements médico-sociaux) est évalué régulièrement sous l'égide de la Haute Autorité de Santé (HAS).

### LA CERTIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES

Les visites de certification ont lieux tous les 4 ans. Elles sont effectuées par des professionnels de santé, les experts-visiteurs. Elles permettent à la HAS de s'assurer que les établissements répondent aux exigences règlementaires et à celles du ma-

nuel de certification. Depuis près de 15 ans de développement, la Fondation est à présent dans une phase de consolidation de sa démarche de certification.

En 2021, la Fondation, a été certifiée B « Qualité des soins confirmée » avec un score global de 94,46%.

Le rapports de certification est disponibles sur le site internet de la HAS avec le lien suiviant : <a href="https://www.has-sante.fr/jcms/c">https://www.has-sante.fr/jcms/c</a> 978697/fr/resultats-de-la-certification.



## L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Les visites d'évaluations ont lieu tous les 5 ans, Elles sont réalisées par des organismes évaluateurs habilités par la HAS depuis la loi du 24 juillet 2019. Ce nouveau dispositif s'appuie sur un référentiel national centré sur la personne accompagnée.

Les visites se traduisent par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres des Conseils à la Vie Sociale (CVS), les professionnels et la gouvernance.

Les services médico-sociaux de la Fondation se sont engagés très tôt dans le processus évaluatif.

C'est une démarche participative et initiatrice de changements. Il s'agit d'une opportunité de réflexion et d'amélioration des pratiques professionnelles.

# LE CLUB MALVAU



# **CLUB MALVAU**

111 Avenue Gabrielle D'Estrée 37270 Montlouis-sur-Loire 02 47 57 21 92 clubmalvau@gmail.com

Président : Thierry MOREAU

#### Le club met à votre disposition :

- un bar thérapeutique, lieu convivial propice aux échanges autour de boissons chaudes et fraiches Les patients sont responsables du lieu et de sa gestion (stocks, tenue du bar, suivi des commandes, gestion du matériel).

C'est un lieu de consommation de boissons sans alcool pour apprendre à apprécier des saveurs, trouver d'autres alternatives, faire des expériences de consommation sans alcool et y trouver du plaisir.

- une caisse de prêt sous condition pour une avance d'argent (15€);
- un vestiaire à des horaires dédiés ( serviettes de toilettes, vêtements...);
- des produits de première nécessité (gel douche, shampoing) en dépannage.

N'hésitez pas à nous donner votre avis, nous sommes à votre écoute.